

www.wearenature.brussels Compte TRIODOS: BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

« Nous voulons une Région climatique, pas une Région numérique »

M. Alain Maron, Ministre de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Énergie, de l'Action sociale et de la Santé.

M. Bernard Clerfayt, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal.

Mesdames et Messieurs les députés du Parlement de la région de Bruxelles-capitale,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Bruxelles, le 12 janvier 2024

Objet : Deuxième lettre ouverte relative au projet d'ordonnance « Bruxelles-Numérique ».

Messieurs les ministres, Mesdames, messieurs les députés, Mesdames, messieurs les journalistes,

Dans le cadre de la mobilisation « Des guichets, pas du numérique »¹, We Are Nature.Brussels a adressé une première lettre ouverte aux députés le 6 décembre 2023 pour rappeler que le numérique a une empreinte environnementale très importante, et demander une étude d'impact climatique du projet d'ordonnance « Bruxelles-numérique »².

Cette lettre étant restée sans réponse, We Are Nature.Brussels réitère ses demandes et souligne de nouvelles difficultés climatiques et environnementales que pose le projet de l'ordonnance.

¹ Voir l'Audition de Daniel Flinker, Lire et Ecrire Bruxelles, par la commission interparlementaire chargée de l'examen du projet d'ordonnance Bruxelles numérique 13 décembre 2023,

https://lire-et-ecrire.be/IMG/pdf/audition_de_d._flinker_leeb_en_commission_parlementaire_bxl_num_13-12-23.pdf

² https://wearenature.brussels/lettre-concernant-lavant-projet-dordonnance-bruxelles-numerique/



www.wearenature.brussels Compte TRIODOS: BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

1. Le gouvernement préfère numériser que climatiser Bruxelles

Dans sa lettre ouverte du 6 décembre 2023, We Are nature demandait notamment :

- la réalisation d'une étude d'impact environnemental et climatique du projet d'ordonnance,
- la publication préalable du « plan numérique responsable » que le gouvernement s'est engagé à adopter,
- la publication préalable de l'outil de mesure des émissions indirectes de gaz à effet de serre de la Région (i.e. : les émissions liées à la production et au transports des biens et services consommés à Bruxelles mais produits ailleurs).

Aucun député n'a donné de réponse à ces sollicitations. <u>Ce défaut manifeste de transparence constitue un problème démocratique</u>.

Le Ministre Clerfayt a indiqué sur les réseaux sociaux que le « plan numérique responsable » n'était pas encore terminé et devrait aboutir à la fin de l'année. We Are Nature.Brussels constate que <u>le gouvernement pense pouvoir planifier après avoir agit</u>, à l'aveugle puisqu'aucune étude d'impact environnemental n'a à ce jour été réalisée.

Ce <u>forçage écologique est hautement problématique</u>, alors que la Région Bruxelles-Capitale ne respecte pas ses engagements climatiques actuels, et qu'elle a été condamnée en appel dans l'Affaire climat pour l'insuffisance de sa planification.

2. Les émissions de gaz à effet de serre indirectes : les plus importantes, les moins mesurées

Dans sa « Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune 2019-2024 »³, le gouvernement s'est engagé à mesurer et réduire ses émissions indirectes de gaz à effet de serre :

« Par ailleurs, afin de réduire notre empreinte carbone réelle, <u>un cadre de réduction des émissions indirectes sera intégré à la politique climatique régionale</u>. Ceci permettra d'assurer une cohérence dans la lutte contre le changement climatique, de même que de se montrer solidaire des autres régions et territoires dont nous dépendons. Le Gouvernement s'inscrira dans un objectif comparable à celui des émissions directes à l'horizon 2050. » p.3.

A ce jour, <u>ce cadre n'existe pas, et les mesures de ces émissions ne sont pas réalisées non plus</u>.

Le projet d'ordonnance « Bruxelles numérique » va pourtant immanquablement avoir un impact significatif sur les émissions indirectes de la Région, laquelle rappelons-le ne respecte déjà pas ses obligations climatiques.

 $^{3 \}quad \underline{\text{http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2019/07/07-20-D\%C3\%A9claration-gouvernementale-parlement-bruxellois-2019.pdf}$



www.wearenature.brussels Compte TRIODOS: BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

We Are Nature.Brussels évoque ci-dessous trois exemples, parmi d'autres, susceptibles d'hypothéquer encore davantage la politique climatique déjà gravement lacunaire de la Région.

3. Le cas des gaz fluorés: un impact climatique problématique pour le bilan bruxellois

Le CO2 est le principal gaz à effet de serre, mais les gaz fluorés (HFC, SF6, PFC, NF, CF4², ...) constitués d'un ou plusieurs atomes de fluor, posent une difficulté particulière, y compris pour le secteur numérique.

Principalement utilisés dans les systèmes de production de froid, on les trouve dans les voitures et les climatiseurs d'immeubles, mais également dans la fabrication des microprocesseurs et les systèmes de refroidissement des datacenters notamment.

La «transition écologique» organise la croissance massive du numérique et des dispositifs électriques en tous genres, qui reposent toujours à ce stade sur des quantités croissantes d'émissions de gaz fluorés.

S'agissant de gaz de synthèses, les gaz fluorés ne se décomposent pas ou très mal dans l'atmosphère, et ont de ce fait un pouvoir « réchauffant » très élevé. Ainsi l'impact sur le climat de l'hexafluorure de soufre (SF6) est 23.500 fois plus élevé que celui du CO2, et sa durée de vie dans l'atmosphère est de 3200 ans... Ces gaz sont massivement utilisés, notamment en Chine. L'Union Européenne a décidé de les bannir d'ici 2050⁴, mais ils restent fortement utilisés⁵, des dérogations sont prévues⁶, et à ce stade les réduction d'usage en Europe sont plus que compensés par le transfert de la pollution vers l'Asie et la Chine particulièrement⁷.

Ce transfert de la pollution vers l'Asie pour les biens et services consommés en Europe, ici le transfert d'usage des gaz fluorés pour l'IT, explique pour une part l'apparente diminution des émissions locales de gaz à effet de serre : la patate chaude a été envoyée en Chine.

Le mesurage des émissions indirectes, c'est à dire dans ce cas celles produites en Asie pour les biens et services consommés à Bruxelles, est essentielle dans la lutte contre la destruction de l'équilibre climatique. Il n'y a en effet de solution que si les émissions globales baissent, ce qui suppose que l'empreinte carbone de chaque région ou pays ne peut se calculer en exportant les pollutions.

<u>A Bruxelles, l'évolution des émissions directes de gaz fluorés est passée de 5,9 kT CO2eq en 1990</u> à 280,6 kT CO2eq en 2021.⁸

 $^{4 \}quad \underline{\text{https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20230717IPR03026/accord-sur-la-reduction-des-emissions-de-gaz-fluores-dans-l-ue} \\$

⁵ Voir la réaction de l'industrie électrique : https://www.eurelectric.org/in-detail/sf6

⁶ Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux gaz à effet de serre fluorés, modifiant la directive (UE) 2019/1937 et abrogeant le règlement (UE) n° 517/2014, Article 11, 4 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/? uri=CONSIL:ST 8042 2022 INIT

⁷ Simmonds, P. G., et.al.: The increasing atmospheric burden of the greenhouse gas sulfur hexafluoride (SF₆), Atmos. Chem. Phys., 20, 7271–7290, https://doi.org/10.5194/acp-20-7271-2020, 2020

⁸ https://environnement.brussels/sites/default/files/ILLU_EE23_EmisBKG-GES_nlfr.xlsx



www.wearenature.brussels Compte TRIODOS : BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

Il s'agit donc d'un point d'attention significatif dans le bilan climatique régional. La perspective d'évolution n'est pas claire (le total produit ayant atteint 310 kTCO2eq en 2015 avant de redescendre à 280,6 kT CO2eq en 2015), la quantité d'émissions externalisées (transférées en Aise) n'est pas connue, mais il est logique de considérer que la numérisation croissante, y compris des autorités publiques, s'accompagneraient d'un accroissement de ses usages et de ses effets délétères pour une durée hors de contrôle étant donné la durée de leur présence dans l'atmosphère.

Il est nécessaire d'objectiver cet enjeu, y compris en mesurant les émissions indirectes de la Région.

4. « Dématérialisation numérique », retour des mines en Europe, et « deep see mining »

La « dématérialisation » que constituerait le numérique est un narratif mensonger destiné à faire croire à l'innocuité environnementale d'un secteur en réalité particulièrement matérialisé, énergivore et toxique⁹. Outre les gaz fluorés à effet de serre démultiplié, le numérique dépend aussi de matériaux et notamment de métaux. La Commission européenne vient de se doter d'un cadre juridique nouveau définissant des "matériaux critiques" qui sont jugés cruciaux pour l'économie européenne et qui vont venir à manquer. Il s'agit du "European Critical Raw Materials Act" supposé "garantir des chaînes d'approvisionnement sûres et durables pour l'avenir écologique et numérique de l'UE". 10

Cette législation adoptée « à la vitesse de l'éclair » après une pression colossale de divers secteurs industriels¹¹, signe notamment le retour des mines en Europe, et ouvre une filière spéciale de financement et de facilitation de la délivrance des autorisations aux compagnies minières.

L'ONG Observatoire des multinationales constate dans un rapport intitulé « Du sang sur le « Pacte Vert » que « L'argument de la nécessité de la transition verte est même utilisé pour affaiblir la législation environnementale de l'UE, à travers l'idée que l'extraction de minerais critiques est d'un « intérêt public supérieur » et devrait permettre aux compagnies minières de contourner les directives européennes sur l'eau, les habitats et les oiseaux. Et ce, même s'il n'y a aucune garantie que les minerais extraits seront effectivement utilisés dans le cadre de la transition verte. »¹²

⁹ Guillaume Pitron, La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique, Les Liens qui Libèrent, 2023

¹⁰ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip 23 1661

^{11 «} Les entreprises minières ou utilisant des minerais et des métaux et leurs associations de lobbying ont dépensé plus de 21 millions d'euros par an, ont organisé de nombreux événements et ont tenu plus de 1000 réunions avec les hauts dirigeants de la Commission depuis décembre 2012 — à peu près deux réunions par semaine. », https://entraide.be/publication/le-reglement-europeen-sur-les-matieres-premieres-critiques-un-cadeau-de-noel-aux-entreprises-minieres/

¹² Observatoire des multinationales, « Du sang sur le « pacte vert ». Comment l'UE, sous prétexte d'action climatique, s'est mise au service des géants des mines et de l'armement », https://multinationales.org/fr/enquetes/du-sang-sur-le-pacte-vert/du-sang-sur-le-green-deal-comment-l-ue-sous-pretexte-d-action-climatique-s-est



www.wearenature.brussels Compte TRIODOS: BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

Au sujet de la même loi, l'ONG Les Amis de la Terre Europe dénonçait en septembre 2023 : « Au nom de la sécurité économique, l'UE encourage un extractivisme inconsidéré dans le monde entier pour répondre à la demande insoutenable de minerais de l'UE, alors que nous aurions besoin qu'elle promeuve plutôt une réduction de la demande. » ¹³

Ces craintes ont déjà commencé à se concrétiser. Ainsi le parlement Norvégien, malgré une immense opposition, a donné mardi son feu vert à la prospection minière d'une partie de ses fonds marins ce mardi 9 janvier 2024.¹⁴

Les grands fonds marins sont des lieux de biodiversité riche et encore peu connus, et ils renferment d'importants réservoirs de carbone qui risquent d'être détruits par l'exploitation minière. Cette altération impliquerait une hausse forte des émissions de carbone et une réduction du captage du CO2 par les océans. Les alertes répétées de milliers de scientifiques n'ont pas permis de limiter la portée de la loi européenne sur les matériaux critiques, ni de retenir le parlement norvégien de s'engager dans cette voie écologiquement dévastatrice.

Ce qu'il se passe dans les fonds marin, se passe également sur terre, où les projets de mines de métaux se multiplient en Europe¹⁶.

En fonçant à l'aveugle avec son projet d'ordonnance « Bruxelles-numérique », sans étude d'impact environnemental, sans planification du numérique à Bruxelles, sans mesurage de ses émissions indirectes de gaz à effet de serre, <u>le gouvernement bruxellois s'inscrit pleinement dans l'exacerbation de cette logique extractiviste et de la participation à une augmentation dangereuse de la consommation de métaux et de ressources naturelles, intenable écologiquement.</u>

De même que la nouvelle législation européenne sur les matériaux critiques fait l'impasse sur l'indispensable réduction des besoins de ces ressources, le projet de numérisation des services publics bruxellois, socialement néfaste, est à l'opposé de l'indispensable sobriété numérique pourtant mise en avant par le gouvernement.

5. La plupart des datacenters de Bruxelles sont situés en Flandre : où sont comptabilisés les gaz à effet de serre qu'ils émettent ?

Les datacenters, ces lieux où sont stockées, calculées, transférées les données utiles aux services numériques, sont extrêmement énergivores et par conséquent, polluants.¹⁷ Les améliorations

¹³ Friends of the Earth Europe, « *Mining the depth of influence. How industry is forging the EU criticals raw material Act* », septembre 2023, https://friendsoftheearth.eu/wp-content/uploads/2023/07/Mining-the-depths-of-influence.pdf

^{14 &}lt;a href="https://www.rtbf.be/article/la-norvege-approuve-lexploitation-miniere-dune-immense-surface-de-fonds-marins-une-catastrophe-pour-notre-climat-selon-ses-opposants-11310263">https://www.rtbf.be/article/la-norvege-approuve-lexploitation-miniere-dune-immense-surface-de-fonds-marins-une-catastrophe-pour-notre-climat-selon-ses-opposants-11310263

 $^{15\ \}underline{\text{https://www.theguardian.com/environment/2023/mar/26/deep-sea-mining-for-rare-metals-will-destroy-ecosystems-say-scientists}$

¹⁶ https://euromines.org/

¹⁷ Md Abu Bakar Siddik et al, « The environmental footprint of data centers in the United States », 2021 Environ. Res. Lett. 16 064017 https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/abfba1/pdf

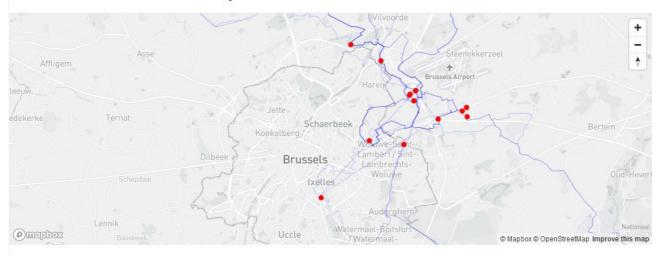


www.wearenature.brussels Compte TRIODOS : BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

techniques qui permettent de réduire l'impact environnemental de ces machines géantes ne permet pas de compenser la hausse de la consommation énergétique et par conséquent de la pollution, la demande ne cessant de croître.¹⁸

Le Data Center Journal localise 14 fournisseurs gérant 20 datacenters bruxellois. 19

Brussels Data Center Map



La carte fournie indique que trois de ces datacenters sont localisés dans les frontières régionales, les autres étant situés dans le Brabant flamand.

Cette carte soulève nombre de questions corrélées aux observations ci-dessus :

- quelles sont les <u>niveaux d'émissions de gaz à effets de serre de ces datacenters</u>, notamment de gaz fluorés ?
- D'où viennent les matériaux utilisés dans ces datacenters, notamment les métaux précieux et rares? Dans quelles conditions sociales et environnementales ont-ils été produits?
- Quel est le tonnage d'émissions indirectes de gaz à effet de serre de ces datacenters qui servent Bruxelles ?
- La plupart de ces datacenters étant situés hors des frontières régionales, leurs <u>émissions</u> de gaz à effet de serre (uniquement les <u>émissions</u> directes à ce stade) sont comptabilis<u>ées</u> en Flandres. Pourtant, elles <u>découlent</u> de services consommés à Bruxelles. Comment la région va-t-elle incorporer ces <u>émissions</u> dans son bilan carbone, et selon quelles modalités conclues avec la région voisine?

¹⁸ Dr. Ralph Hintemann, « Efficiency gains are not enough: Data center energy consumption continues to rise significantly », Borderstep Institute for Innovation and Sustainability, 2018 https://www.borderstep.de/wp-content/uploads/2020/04/Borderstep-Datacenter-2018 en.pdf

¹⁹ https://www.datacenterjournal.com/data-centers/belgium/brussels/



www.wearenature.brussels Compte TRIODOS: BE95 5230 8147 8358 N°Ent. 0799.727.386

Pour être en mesure de mener une politique climatique réaliste et atteindre la neutralité en 2050 comme elle s'y est engagée, la Région bruxelloise doit pouvoir répondre à ces questions.

A ce stade, tout indique qu'elle n'est pas en mesure de le faire, malgré ses engagements climatiques et numériques.

6. Réitération des demandes et précisions

Ce vendredi 12 janvier 2024, le Parlement de la région de Bruxelles-Capitale se prononcera sur le projet d'ordonnance « Bruxelles-numérique ». Une interpellation claire lui a a été adressée pour garantir que ce texte ne sera pas une régression sociale²⁰. We Are Nature.Brussels s'associe pleinement à cette interpellation, la préservation et le renforcement des droits sociaux étant une priorité absolue à Bruxelles.

La séance du 12 janvier est également la dernière opportunité pour le gouvernement de prendre ses responsabilités climatiques et environnementales dans le cadre de l'examen de ce projet d'ordonnance.

<u>Ce texte a valeur de symbole, puisqu'en décidant de numériser le service public, le gouvernement engage la totalité de sa responsabilité en matière de numérique.</u>

En conséquence, et vu les éléments précisés ci-dessus, l'ASBL We Are Nature.Brussels demande au gouvernement bruxellois et aux député.e.s du Parlement bruxellois :

- de ne pas accepter le projet d'ordonnance « Bruxelles numérique » qui est incompatible avec une approche prudente et raisonnable de l'indispensable sobriété numérique. Sans une approche sobre du numérique, qui implique notamment un comportement exemplaire des autorités publiques en la matière, la Région Bruxelles-Capitale hypothéquera sérieusement ses capacités à rencontrer les objectifs incontournables et légalement contraignant de réduction des gaz à effets de serre d'ici 2030 et de neutralité climatique en 2050,
- en tout état de cause, avant toute décision, d'obtenir et rendre public les documents et publications indispensables pour faire la lumière sur l'impact climatique réel du numérique à Bruxelles et notamment les documents suivants :
 - le cadre méthodologique de réduction des émissions indirectes de GES proposé par Bruxelles Environnement début 2023,
 - l'outil de calcul des émissions indirectes de GES de la RBC, et les statistiques disponibles permettant d'objectiver la situation,
 - le « plan numérique responsable » du gouvernement,

²⁰ https://www.youtube.com/watch?v=Kb7xlZBUOUo



www.wearenature.brussels
Compte TRIODOS:
BE95 5230 8147 8358
N°Ent. 0799.727.386

- le «plan numérique durable et responsable» imposé aux opérateurs mobiles,
- les « solutions opérationnelles permettant une diminution des impacts environnementaux des infrastructures numériques de la Région » que Paradigm doit mettre en œuvre,
- les modalités de réalisation du « diagnostic de l'empreinte du système d'information de tous les pouvoirs publics bruxellois » que Paradigm doit réaliser d'ici 2025.

We Are Nature.Brussels vous demande également de faire toute la lumière sur la comptabilisation des émissions de tous les gaz à effet de serre produits directement et indirectement par les datacenters qui servent la région bruxelloise.

Dans le cas où l'ordonnance « Bruxelles-numérique » ne comprendrait pas d'étude d'impact environnemental et climatique sérieuse avant son adoption, <u>We Are Nature.Brussels envisagerait tous moyens de droit pour remédier à ce qui constituerait une nouvelle preuve d'une irresponsabilité climatique déjà condamnée</u> par le tribunal de première instance et la Cour d'appel de Bruxelles²¹.

We Are Nature.Brussels

8/8

²¹ https://affaire-climat.be/